…, qui sera attribuée … au Ministère des Affaires étrangères. Du reste la répartition de ce contingent, entre les divers départements ministériels, n'est pas encore définitivement arrêtée.

L'Emprunt du Paraguay

Une instruction judiciaire ouverte

Paris, 29 décembre. — Il a été établi hier que, sans l'initiative de M. Delahaye, le Gouvernement se serait prêté à laisser gruger 25 millions … ne. Il a même fallu lui pousser l'épée dans les reins pour qu'il se résignât à agir.

Aujourd'hui, M. … met les bouchées doubles, il a reçu ce matin le Procureur général. A la suite de cette conférence il a été décidé qu'une instruction judiciaire serait ouverte, aujourd'hui même, et qu'un juge d'instruction serait commis sans délai.

C'est M. Drioux qui a reçu cette mission. Il a, sur la plainte déposée par M. Langeron, ouvert une instruction contre X... pour escroquerie.

M. Drioux a reçu M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, qui avait été chargé de l'information officieuse de cette affaire. Ce dernier lui a remis son dossier, qui contient en même temps que la plainte de M. Langeron contre le gouvernement du Paraguay, la plainte de M. Hans, consul du Paraguay, contre M. Langeron.

M. Drioux a reçu également les dépositions de M. Damart, banquier, qui a été chargé de l'emprunt du Paraguay, et de M. Dupuy-Dutemps, ancien ministre, directeur de l'*International Bank*.

On rend l'argent

Nous lisons dans la *Liberté* :

« D'autre part, on nous informe que l'*International Issue Investment Bank* a autorisé la banque émettrice à annuler les souscriptions sur la demande des souscripteurs qui en témoigneraient le désir, par une lettre du 23 décembre 1911, c'est-à-dire au lendemain même de l'émission. »

LA RÉVOLUTION CHINOISE

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Nankin, 29 décembre. — Sung Yat Tsen est élu Président de la République à l'unanimité.

Le Conflit Russo-Américain

UN ARTICLE DE M. ROOSEVELT ANCIEN PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

New-York, 29 décembre. — Le périodique « Out Look » publie un article signé Roosevelt, approuvant complètement l'abrogation du traité russo-américain, mais estimant qu'il eut été préférable de demander d'abord au Tribunal de La Haye, d'interpréter ce traité.

M. Roosevelt déclare que si le Sénat vote les traités d'arbitrage avec la France et la Grande-Bretagne, le peuple américain sera tenu par un engagement d'honneur à soumettre à l'arbitrage précisément les questions du genre de celle qui fut soulevée entre la Russie et les Etats-Unis.

BLOC-NOTES

LA BOUGIE

Comme la bougie a tué la chandelle qui avait tué le crasset, le gaz, l'acétylène, l'électricité font la guerre à la bougie. Mais la bougie résiste. Elle a la vie dure — sans doute parce qu'elle ne brûle que par un bout — malgré la concurrence, et malgré l'impôt … qui la frappe. Cet impôt n'existe … que depuis 1871. Il a été créé pour faire face aux dépenses nécessitées par nos revers. Comme c'est le provisoire qui dure le plus, en France, cet impôt provisoire est resté, contre toute logique. Il a rapporté 9 millions en 1884, 8 millions 600 mille francs en 1890, 8 millions 400 mille francs en 1900, 6 millions 500 mille francs en 1909. C'est encore un joli denier!

Une pétition signée de 50.000 ouvriers et négociants a été adressée au ministre des finances pour réclamer un dégrèvement qui améliore la situation de cette branche de l'industrie nationale.

La question est venue devant la Chambre, ces jours derniers. M. Bouge a proposé la suppression des droits d'accise sur les bougies, pour sauver, a-t-il dit, « une industrie française qui est en train de mourir ». Mais M. Klotz, le ministre des finances, qui ne peut faire cadeau de quelques millions, sans démolir l'équilibre de son budget, a refusé. Il a promis une étude d'ensemble sur les taxes de la lumière, certains modes d'éclairage n'étant pas imposés, et d'autres, tels que la bougie, l'étant trop.

N'est-il pas regrettable, dans un budget qui dépasse quatre milliards, de constater qu'il n'est pas possible d'accorder un dégrèvement de quelques millions pour empêcher la disparition, à brève échéance, d'une industrie qui occupe encore 50.000 ouvriers!

Mais, direz-vous, la bougie est condamnée à disparaître. Erreur! L'électricité est capricieuse et les hommes ne le sont pas moins. Est-ce que le citoyen Pataud n'avait pas, un instant, fait ressusciter la bougie dans les cafés parisiens, du temps où il faisait la nuit ou la lumière à son gré?

Sans les soldats, à Tourcoing, dernièrement, malgré une usine municipale à gaz, est-ce que la bougie n'aurait pas été des plus utiles?

Croyez-moi, la bougie est encore appelée à rendre d'utiles services, aux époques de « grand soir ». — Ed. P.

SÉNAT

Séance du 29 décembre 1911

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Dubost.

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

L'ordre du jour appelle l'examen du projet relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France.

L'urgence est déclarée et la discussion générale ouverte.

M. Louis Martin dit que l'intervention de la Banque de France pourrait permettre d'améliorer la situation des malheureux qui ont recours au Mont-de-Piété.

M. Delahaye estime qu'il faudrait que la Banque de France fût mise à même de venir en aide aux industriels qui sont solvables.

M. Barbier demande de donner des facultés nouvelles à notre commerce extérieur au point de vue de l'escompte des valeurs.

La discussion générale est close. Le projet de loi est adopté.

LA BANQUE D'ALGÉRIE

Le Sénat adopte ensuite, après urgence déclarée, le projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque d'Algérie.

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte également : 1° Le projet de loi tendant à prolonger encore de trois ans, le délai de classement des objets mobiliers existant dans les édifices du culte; 2° le projet de loi relatif à la dénaturation des sucres destinés à la fabrication de la bière.

SERVICES MARITIMES POSTAUX

Le Sénat adopte le projet de loi portant approbation des conventions passées avec la Compagnie des messageries maritimes et la Société d'études de navigation sur l'exploitation des services maritimes postaux.

Le Sénat adopte ensuite : 1° le projet de loi portant prorogation d'une convention entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique pour les services postaux du Havre à New-York; 2° le projet de loi portant prorogation du privilège des banques coloniales; 3° le projet de loi portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1912.

Le Sénat s'ajourne à demain, 3 heures.

La séance est levée à 6 h. 20.

Conseil Municipal de Roubaix

RÉUNION DU VENDREDI 29 DÉCEMBRE 1911

UNE SÉANCE MOUVEMENTÉE

Longues et vives discussions. - Nombreux incidents

Les comptes de l'Exposition. - Le projet de budget de 1912
La répartition des secours aux enfants des écoles

Communications de l'Administration. - Réception définitive de travaux pour le Service des Bâtiments municipaux et pour le Service de la Voirie. - Une médaille d'or à M. E. Macq, commandant démissionnaire des Sapeurs-Pompiers. — La subvention pour les fêtes de quartiers.

Le Conseil entre en séance à 8 h. 40. M. Eugène Motte, maire, qui préside, déclare ouverte la deuxième séance de la quatrième session ordinaire de 1911.

Au bureau ont pris place, à côté de M. le maire, MM. Félix Chatteleyn, Gilbert Sayet, Georges Deschodt, Emile Leblanc, Georges Dewitte, adjoints; Jules Noyelle, élu secrétaire à la première séance de la session.

Sont présents, outre les membres du bureau, MM. Adolphe Coupez, Henri Kimpe, Alphonse Debaisieux, Henri Lefebvre, Emile Decock, Achille Lepers, Jean-Baptiste Lebas, Achille Carpentier, Achille Dujardin, Gustave Deise, Henri Corbeau, Antoine Picard, Henri Wattremez, Emile Dusart, Jules Cléty, Charles Lepoutre, Désiré Segard, Alfred Hocque, Victor Cousu, Achille Rousseau, Louis Delattre, Edouard Dubois et Charles Weill.

Le procès-verbal de la précédente séance n'ayant pu être communiqué aux membres de l'assemblée, M. le président annonce qu'il sera soumis à leur approbation à la prochaine séance.

Il est procédé à la désignation des trois candidats pour le conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels. MM. Achille Rousseau, Louis Delattre et Léon Olivier sont désignés par 18 voix.

RECEPTION DE TRAVAUX du SERVICE DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Le Conseil approuve successivement les procès-verbaux de réception définitive des travaux suivants et autorise le règlement des sommes pour solde qu'ils comportent :

1° Salle des fêtes de la rue de l'Hospice : chauffage réservé;

2° Groupe scolaire de l'avenue Linné;

3° Travaux exécutés pour l'aménagement de la cour de l'hôtel des sapeurs pompiers.

UNE MÉDAILLE D'OR DÉCERNÉE A M. EMILE MACQ

M. le maire saisit l'occasion pour rappeler que M. E. Macq, capitaine-commandant de la compagnie des sapeurs pompiers, a donné sa démission et propose de lui décerner, au nom de la ville de Roubaix, en raison de ses trente-et-un ans de bons services, une médaille d'or. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le président donne communication d'une décision prise par la Chambre de commerce, dans sa séance du 27 octobre dernier, tendant à la création d'une caisse de retraites pour le personnel « Employés » de ses différents établissements, pour laquelle la Chambre de commerce verserait une somme équivalente aux versements des employés. Cette communication ne donne lieu à aucune observation.

L'assemblée autorise l'administration à passer un marché de gré à gré pour l'achat d'un escalier pour la salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Il approuve aussi le projet d'un autre marché de gré à gré pour la vente de deux chevaux du service de l'ébouage mis à la réforme.

Il donne également un avis favorable à un état de crédits supplémentaires fourni par l'Administration des Hospices, crédits à imputer sur le budget supplémentaire de 1911.

Approbation est ensuite donnée au cahier des charges, le même que précédemment, pour la ferrure des chevaux du service de l'assainissement, destinés à l'enlèvement des immondices.

VOIRIE MUNICIPALE

L'assemblée municipale donne son approbation aux procès-verbaux de réception définitive et aux solutions qu'ils comportent en ce qui concerne les travaux suivants, de voirie municipale :

1° Mise en état de viabilité de la rue d'Oran; 2° Construction d'une chaussée pavée à la rue Victor-Hugo; 3° Construction d'un aqueduc dans la rue de Lannoy.

Exposition du Nord de la France

Situation financière. - Règlements des comptes. - Rapport de M. E. Mathon, président du Comité d'initiative

M. Motte rappelle qu'au cours de la dernière séance, il avait annoncé que l'administration s'efforcerait de soumettre, dans le plus bref délai, les comptes de l'Exposition.

Il nous plaisait, en effet, dit-il, de suivre, en cette occasion exceptionnelle et inédite, notre régulière ligne de conduite qui est de projeter la pleine lumière sur tous nos actes, de ne rien laisser, même les détails, dans la moindre pénombre. L'essence d'une administration républicaine, qui entend administrer en vue de l'intérêt général, lui commande de soumettre ses actes à la sanction du Conseil municipal, avant que le temps n'ait refroidi l'intérêt et avant surtout que le souvenir des faits n'ait perdu de son relief sur la mémoire. L'exposition a fermé ses portes le mois dernier et dès aujourd'hui nous vous soumettons le bilan de cette exposition, bilan qui borde la vérité à quelques milliers de francs près. C'est un singulier tour de force que de vous mettre sous le regard un bilan ferme, quasi au lendemain de la clôture. Enregistrez un fait unique dans les annales de ce genre d'entreprises.

M. le maire signale dans ce fait l'esprit de volonté qui, depuis vingt mois, a guidé avec la plus noble persistance et avec une clarté inouïe, les destinées de cette grande œuvre et en attribue le mérite à M. Eug. Mathon et à son vaillant comité, qui ont bien mérité la confiance que l'administration leur a donnée pleine et entière.

Il annonce que le déficit de l'Exposition qui incombe à la ville est de 360.000 francs, chiffre qui aurait été sensiblement réduit si l'administration n'avait tenu à ce que l'Exposition ait une vie strictement personnelle, supportant toutes ses charges, même les plus discutables, sans que jamais les comptes chevauchent tantôt sur le budget de la ville, tantôt sur le budget de l'Exposition, afin que tout fût lucide et limpide, et qu'aux yeux les plus prévenus apparaisse un bilan complet à soumettre à l'opinion publique, souverain juge.

M. le maire fait remarquer que, d'autre part, le déficit eût été plus lourd pour les finances municipales sans le Syndicat de garantie qui a souscrit un capital de 200.000 francs. Il rend hommage aux quarante bons citoyens qui ont composé ce syndicat et leur adresse l'expression de la gratitude de la ville de Roubaix. Il remercie les Roubaisiens fortunés qui ont appuyé de leur aval et de leurs signatures en banque la solvabilité de l'entreprise.

Le budget primitif voté en 1911 comprenant un crédit de 100.000 francs, la ville n'a plus à éteindre que 260.000 francs.

L'opération n'est pas trop malaisée, dit M. le maire. Il suffit de prélever sur chacun des exercices 1911 et 1912 la somme de 130.000 francs pour éteindre ce compte. Ce nous est très facile pour 1911, puisque les plus-values de l'octroi outrepassent cette somme. Ce ne sera pas difficile en 1912, puisque notre budget est établi sur des bases prudentes qui nous laisseront l'élasticité voulue pour parachever le règlement de notre énorme et glorieuse entreprise.

Examinant ensuite, à grandes lignes, la vie de l'Exposition, M. Motte en extrait les éléments d'un rapport très clair, très précis et très complet du président du Comité, M. Mathon.

Il met d'abord en relief un premier point : le notable élargissement des premières conceptions pour donner à l'exposition toute l'ampleur d'une manifestation destinée à fêter le centenaire d'une ville qui s'est créée à force d'initiative et d'audace, qui a la légitime prétention d'être le symbole du progrès et qui ne possède pas les éléments d'attraction qui ont attiré les visiteurs dans d'autres villes, comme Turin, Nancy et Bruxelles.

Le premier projet comportant 14.000 mètres carrés de terrain et une dépense de 1.200.000 francs a dû être augmenté successivement et atteindre 3.160.000 francs, les palais couvrant 32.000 mètres.

Pour respecter le parc Barbieux, 120.000 mètres de terrains ont été loués pour une somme de 95.000 francs. Les constructions diverses sur ces terrains, palais divers, village flamand, Luna Park, etc., ont atteint environ 1.300.000 francs. Les recettes d'exposants atteignant 1.070.000 francs, la perte n'a donc été que de 215.000 francs, alors qu'à Nancy elle fut de 300.000 francs. Cette perte vient de ce que la gratuité absolue des emplacements a été accordée à de nombreuses œuvres d'utilité publique, écoles et autres. L'exposition prit également à sa charge le pavillon d'administration, la porte monumentale et les guichets, les palissades de clôture, les pavillons de la presse, de police, des postes, etc.

Le rapport énumère ensuite des dépenses improductives d'embellissement, de jardins et autres qui s'élèvent à 272.000 francs, sur lesquels les concessions de terrains à des tiers firent récupérer 225.000 francs.

Le gaz, l'eau et l'électricité ont occasionné une dépense de 480.000 francs et rapporté seulement 92.000 francs; mais l'électricité a jeté un éclat incomparable sur l'Exposition.

Les services administratifs ont coûté 462.300 francs, dont 307.000 pour le personnel d'administration, de contrôle, de gardiennage. Nancy, pour ces trois services, avait dépensé 270.000 francs; mais son Exposition était plus petite et d'autre part les dépenses de police et de pompiers furent à la charge de la ville.

Les dépenses, comme musique, se sont élevées à 43.000 francs, contre 100.000 à Nancy pour le même objet.

Au chapitre fêtes, concours, réceptions et banquets, figure une somme de 107.200 fr.

Luna-Park et le Village Sénégalais ont eu en dépenses 137.500 francs et en recettes 164.973 francs.

La réclame a coûté 261.000 francs, dépense éminemment utile, puisqu'elle a fait connaître l'Exposition.

Les palais des colonies et des nations étrangères, qui ont largement contribué à la beauté de l'exposition ont été construits par l'initiative privée sans rien coûter à l'administration de l'exposition.

Les autres recettes consistent en abonnements qui s'élevèrent à 206.500 francs et en entrées dont le montant fut de 776.100 francs, soit au total 982.600 francs.

Ces derniers résultats pourraient surprendre; mais le mauvais état des affaires, des récoltes, les intempéries en 1910 et l'excès de chaleur en 1911 ont retenu des milliers de personnes loin de Roubaix. D'autre part, la clientèle de Sambre-et-Meuse s'est portée vers Charleroi au lieu de venir à Roubaix.

Les entrées ne s'en sont pas moins élevées à environ 1.500.000, pour les abonnés et autres.

Le rapport indique ensuite le montant des recettes aux guichets pendant les mois de mai à novembre. C'est le mois de juillet qui a fourni la plus forte recette s'élevant à 204.975 francs. Les dimanches et jours de fête ont donné naturellement le plus d'entrées, avec une énorme différence avec la semaine; ce sont les vendredis qui en ont fourni le moins.

M. Motte récapitule ensuite les événements mémorables qui ont marqué les cours de l'exposition : Congrès, fêtes, concours, visite de cinq ministres, du Président de la République et de personnages marquants, événements qui ont attiré l'attention du monde sur Roubaix, dont le renom a grandi et qui se ressentira de cette recrudescence de vitalité. Il fait aussi ressortir les millions de salaires et les dépenses de toutes natures qu'a provoquées l'exposition, auprès desquelles le subside municipal 320.000 francs pèse bien peu. Il termine en remerciant M. le Président Mathon, M. Champier, les vice-présidents Albert Prouvost et Chatteleyn, tous les membres du Comité notamment M. Sayet, pour le travail incessant et fécond qu'ils ont consacré à l'œuvre de l'Exposition du Nord de la France, au plus grand profit moral de Roubaix.

LA DISCUSSION

Observations de MM. Coupez et Lebas au nom de la minorité socialiste

M. Coupez ouvre le feu de la discussion en se plaignant que l'on n'ait pas réuni une seule fois, pendant le cours de l'Exposition, la Commission formée pour cet objet, au sein du Conseil municipal. Aussi, dit-il, avons-nous gardé le silence pendant toute l'Exposition. De cette façon, nous laissons aller les responsabilités à ceux qui les ont encourues, seuls, parce qu'ils ont voulu tout accaparer pour s'élever au pinacle. Le commerce local a déjà jugé la valeur des belles promesses qui lui avaient été faites; les électeurs jugeront le déficit que devra payer la Ville.

M. Lebas, qui déclare ne s'occuper que de la question chiffres demande le renvoi de la question à l'examen de la Commission des finances et de la Commission municipale de l'Exposition, parce que la première, lorsqu'on lui a fait connaître le résultat financier de l'Exposition n'a pas eu le détail des chiffres.

Réponse de M. Eugène Motte

M. Eugène Motte répond à ces observations :

Il s'adresse d'abord à M. Coupez : La Commission à laquelle vous faites allusion a été uniquement nommée pour examiner si l'Exposition se ferait ou non, lui dit-il. Quant aux responsabilités, nous les avons assumées; nous ne voulons pas d'une responsabilité diluée. L'Exposition, pour réussir, ne pouvait avoir trente-six maîtres.

Vous avez dit que vous n'aviez rien voulu connaître de l'Exposition; vous faites aujourd'hui comme Ponce-Pilate, vous vous en lavez les mains. C'est votre habitude de faire cavaliers seuls; nous connaissons votre esprit de bouderie.

M. Coupez proteste.

Taisez-vous, lui crie M. Eugène Motte.

M. Coupez proteste encore plus fort.

M. Eugène Motte, élevant la voix plus haut que lui, s'écrie : L'autre jour, à la Commission, vous en faisiez une de frimousse lorsque vous avez connu le véritable bilan de l'Exposition et la façon dont le déficit était réparti! Vous êtes en colère parce que nous en sortons. Vos journaux annonçaient sur tous les tons : « Ils sont noyés, embourbés; ils en ont « par dessus » la tête. » Çà vous fâche que ce ne soit pas vrai!

Une altercation

Ceux qui travaillent, continue M. le Maire, ont toujours en face d'eux des eunuques.

M. Coupez. — Les eunuques, c'est vous.

Une altercation surgit entre plusieurs membres des deux fractions de l'assemblée, au cours de laquelle les reparties les plus diverses se croisent. Enfin, s'écrie M. Coupez, vous finissez par le déficit.

Et le déficit de 1901, réplique M. Noyelle.

M. Lebas revient à la charge pour demander le renvoi

M. Lebas poursuit son argumentation en faveur du renvoi de l'examen des comptes aux deux Commissions. Ces comptes sont exacts, répond M. Eug. Motte, mais non définitifs. Les dépenses sont évaluées plutôt au maximum. C'est un bilan établi avec une certitude quasi-entière, mais ce n'est pas un compte administratif. Celui-ci ne pourra être fourni que dans plusieurs mois.

— A quel moment exactement, demande M. Lebas.

M. Eug. Motte. — Vers mars ou avril.

M. Eug. Motte. — Nous voulons régler nos comptes, payer nos fournisseurs, malgré les bruits colportés en ville par des personnes qui vous touchent de près, qui sont vos avocats ordinaires, malgré les inexactitudes comme celle de M. Coupez : il a dit que l'octroi avait rapporté en plus cette année 97.000 francs...

M. Coupez. — J'en prends la responsabilité.

M. Eug. Motte. — Vous prenez la responsabilité d'une blague de plus.

Puisque le projet a déjà passé à la Commission — à la Commission où vous faisiez un si drôle de nez — nous allons vous demander de répartir le déficit de 260.000 francs par moitié sur les années 1911 et 1912. Nous vous demandons d'autant plus de voter cela que l'octroi, M. Coupez, fait ressortir une plus-value de 160.000 francs sur les prévisions budgétaires.

Une nouvelle altercation

L'énoncé de ce chiffre fait bondir M. Coupez qui veut en démontrer la fausseté.

M. Sayet cherche à lui expliquer qu'il confond les différents budgets.

M. Coupez crie encore plus fort.

M. Sayet veut le convaincre en élevant la voix à son tour.

M. Eug. Motte s'interpose pour mettre fin à la discussion.

— Vous êtes de mauvais joueurs, crie M. Coupez. A ces mots, une partie du public applaudit.

Conversation générale

M. Debaisieux regrette à son tour que la Commission des finances n'ait connu que des chiffres globaux et pas de détail.

M. G. Sayet. — Avez-vous demandé autre chose?

M. Debaisieux ne répond pas immédiatement.

M. G. Sayet répète : Avez-vous demandé autre chose?

M. Debaisieux. — Vous aviez déjà dit avant que vous ne pouviez pas nous donner de suite de chiffres définitifs.

M. Sayet. — Je vous ai dit que les comptes n'étaient pas absolument définitifs, mais vous n'en avez pas demandé le détail.

Nous sommes certains que le déficit maximum sera de 260.000 francs. Mais nous vous soumettrons par la suite un bilan définitif et détaillé sur lequel vous aurez tout droit de vous prononcer.

M. Eug. Motte apprend à M. Coupez que son long rapport a été terminé à six heures; c'est cela seul qui l'a empêché de se rendre en Russie pour y rendre les derniers devoirs à l'un des siens. Par déférence pour le Conseil nous avons voulu lui apporter tous les chiffres. Certaines expositions ont mis trois ans pour faire ce travail, qui est un travail de géant, accentue M. Eug. Motte.

M. Lebas trouve impossible de voter sans examiner les chiffres, demander au besoin des renseignements, une somme de 260.000 francs. Si l'on communique les comptes, cela n'empêchera pas, dit-il, de payer les entrepreneurs.

M. G. Sayet rappelle que tous les crédits sont votés dans ces conditions; ce ne sont que des prévisions. Nous ne vous demandons de voter que sur cette prévision.

La répartition du déficit

M. Hocque demande pourquoi les 260.000 francs ne sont pas répartis sur trois années.

M. Sayet répond que l'on ne peut différer le paiement des comptes pendant plusieurs années. Votre combinaison, dit-il, est élégante, mais irréalisable.

Où il est encore question de l'emplacement de l'Exposition

M. Decock demande la parole. M Motte ne l'entend pas. Sur quoi M. Decock répète sa demande en élevant la voix : « Voilà quatre fois que je demande la parole! »

M. Motte lui reproche le ton qu'il emploie.

M. Decock remet sur le tapis la question de l'emplacement de l'Exposition. Vous n'avez voulu examiner rien d'autre que le Parc de Barbieux! Aussi les commerçants roubaisiens, dupés, font faillite.

Réplique de M. Eug. Motte

Les résultats de l'Exposition pour les ouvriers et les commerçants

M. Eug. Motte. — Je répondrai deux mots à M. Decock.

— Oh! non, lui crie-t-on des bancs de la majorité, ce n'est pas la peine.

M. Eug. Motte. — Si; je tiens à vous rappeler, M. Decock, que vous avez voté l'Exposition.

Comment, ensuite, voulez-vous qu'une entreprise qui a répandu en salaires à toutes les corporations de métiers plus de deux millions soit une cause de ruine pour ceux qui y ont travaillé.

1.500.000 personnes l'ont visitée. La moitié au moins, n'est-ce pas, venait du dehors. Vous savez par expérience que l'on ne peut sortir de chez soi sans mettre la main à son gousset. Par conséquent, vous voyez bien que les commerçants roubaisiens ont tout de même profité de l'Exposition et qu'ils ont retrouvé de l'argent.

On applaudit dans le public.

Le renvoi de M. Lebas, mis aux voix, est alors repoussé et le rapport de M. le Maire est adopté.

La division de Roubaix en 5 cantons

Le Conseil, par un vote acquis à la majorité de voix, confirme sa décision en ce qui concerne cette question. La minorité socialiste maintient sa protestation.

Les Rapports des Commissions

Le projet de Budget de 1912

ENCORE UNE DISCUSSION ANIMÉE

L'ordre du jour appelle la discussion des rapports des Commissions. Le premier inscrit est celui de M. Cléty, sur le projet de budget de 1912, que nous avons publié.

UN INCIDENT; IL N'Y AURA PAS DE DUEL!

La discussion générale s'ouvre encore par un discours de M. Coupez, qui, auparavant, reproche à M. le Maire de ne pas conserver sa dignité envers lui.

Des paroles aigre-douces sont échangées.

Nous porterons la question sur un autre terrain, répond M. Motte en souriant à une invective de M. Coupez.

M. Coupez. — Oui, Monsieur.

M. Eug. Motte. — C'est ça, un duel au canon!

M. Coupez attaque le budget dans son ensemble; il le qualifie de budget de liquidation, dans lequel sont employés des moyens financiers à longue haleine pour parer à des besoins immédiats. Il reproche à la majorité les « Palais somptueux » qu'elle a fait édifier. « Après nous le déluge! » vous êtes vous dit ».

M. Lebas critique les prévisions des recettes qui sont forcées, dit-il, celles des dépenses qui sont restreintes. Il allègue notamment le chiffre trop fort prévu pour l'octroi, l'absence de prévision de dépense pour la remise en état du Parc de Barbieux.

Il est facile d'établir un budget dans ces conditions, dit-il.

Vous ne portez que la moitié du déficit au budget de 1911. Qui dit qu'en 1912, la Ville pourra supporter l'autre moitié, alors que l'on n'aura plus les recettes extraordinaires de l'Exposition? Vous vous en désintéresserez peut-être. Mais la responsabilité vous atteindra quand même.

M. G. Sayet, adjoint aux finances, répond aux critiques de MM. Lebas et Coupez :

Si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, la situation budgétaire de Roubaix serait inquiétante. Mais vous verrez encore l'année prochaine que vous avez encore mal pronostiqué, comme les années précédentes.

M. Sayet montre alors, par le détail, que le budget de 1912 ne porte aucune des marques qui indiquent qu'un budget est en déficit : augmentation des prévisions pour les recettes; diminution pour les dépenses, impôts exceptionnels.

M. Sayet, passant en revue quelques-unes des dépenses inscrites au projet de budget, il a l'occasion de dire que des dépenses sont prévues pour allocations supplémentaires aux agents de police, quelque peu négligés à ce point de vue, dit-il, avant notre arrivée à la Mairie, car ils n'avaient rien reçu depuis sept ans.

M. Sayet donne connaissance de l'état comparatif des dépenses prévues au budget de 1912 avec celles des budgets précédents; les premières sont toutes plus fortes.

En ce qui concerne le Parc de Barbieux, M. Eug. Motte fait remarquer que, contrairement à ce qu'a dit M. Lebas, une somme de 50.000 francs est prévue pour la remise en état des terrains de l'Exposition. Le Parc de Barbieux sera, ainsi que l'a déclaré M. Chatteleyn, sous les soins duquel il est placé, remis en état sans mal ni douleur pour le budget.

M. Eug. Motte. — M. Lebas, je ne vous parlerai pas chiffre. Je vous dirai seulement que votre argumentation nous toucherait peut-être si elle n'était exactement pareille à celle que vous avez formulée les années précédentes, reprenant la succession de M. Bailleul, qui nous prédisait toujours la culbute au bout du fossé. Toujours au contraire, en fin d'année nous étions d'aplomb.

M. Lebas. — Vous aviez un déficit en 1908 de 300.000 francs.

Des applaudissements éclatent dans le public.

M. Eug. Motte déclare qu'il ne tolérera pas qu'une claque organisée vienne troubler les séances.

M. Eug. Motte. — M. Lebas, qui habituellement n'apporte pas d'arguties dans les débats, sait mieux que personne que les 15 centimes additionnels imposés en 1908 étaient destinés à assurer le fonctionnement de la loi d'assistance aux vieillards. A un fait nouveau, devait correspondre une dépense nouvelle.

On applaudit encore dans le public.

M. Wattremez parle des Palais municipaux et de la convention avec la Compagnie du gaz.

M. Eug. Motte rappelle qu'une admirable convention a été signée avec la Compagnie du gaz et que celui-ci est fourni à Roubaix aux habitants à meilleur marché que n'importe quelle ville de France.

M. E. Dubois, s'adressant aux interrupteurs collectivistes : — Vous ne ferez jamais croire à personne que vous savez administrer.

M. Eug. Motte. — En tout cas, si le sort des armes nous défavorise, nous, nous ne déménagerons pas à la cloche de bois!

Messieurs, il est temps de cesser cette discussion générale et d'aborder les articles du budget.

M. Sayet fait alors remarquer qu'aucune imposition n'est faite par la ville pour le fonctionnement des lois sociales, contrairement à ce que l'on a pu dire.

M. Coupez intervient en faveur des employés d'octroi.

M. Eug. Motte lui fait remarquer que, quoi qu'on fasse, on fera toujours mieux que ses amis qui voulaient la suppression de l'octroi.

M. H. Lefebvre demande que la subvention pour l'indemnité aux conseillers prud'hommes soit augmentée en raison de l'augmentation du nombre des conseillers.

La somme prévue, votée par le Conseil, est maintenue.

A propos du budget de l'assistance, M. Hocque se plaint de l'impolitesse d'un employé du Bureau de bienfaisance dont il cite le nom.

M. Eug. Motte lui fait remarquer, d'abord que l'Administration municipale n'administre pas le Bureau de bienfaisance; ensuite qu'il aurait dû réserver cette question pour le huis clos, comme toute question de personne. M. E. Dubois regrette aussi que le nom d'un employé municipal ait été versé de cette façon dans un débat public.

La répartition des secours aux enfants des écoles

PROPOSITION DE M. CLETY

M. J. Cléty ayant demandé la parole, déclare :

Messieurs, nous votons chaque année un article de dépense pour la Caisse des Ecoles. Une partie de cette somme est employée à distribuer des secours en nature aux écoliers nécessiteux. Nous comprenons que la Caisse des Ecoles, lorsqu'il s'agit du fonctionnement même des écoles, serve l'école officielle pour la défense de laquelle elle est créée. Mais il est toute une catégorie de petits Roubaisiens, enfants d'ouvriers, qui n'ont pas droit aux secours en nature parce qu'ils fréquentent les écoles libres.

L'école libre, cependant, a une existence légale, et les parents sont libres d'y envoyer leurs enfants. Il serait donc de toute justice que l'argent de tous allât à tous.

Je demande au Conseil de rétablir l'égalité.

On objecte que si le vote était acquis, il serait annulé. Le contraire s'est passé pour la ville de Nantes. Le préfet avait annulé le vote du Conseil municipal prononçant la répartition des secours à tous les enfants. Ce vote comprenait en outre une subvention pour le logement des professeurs et le fonctionnement des écoles libres. Le Conseil d'Etat, ratifiant la décision du préfet, en ce qui concerne les deux derniers articles, a ratifié le vote du Conseil de Nantes en ce qui concerne la répartition des secours ne diminuant en rien les charges des écoles. Un vote semblable a été ratifié quelques années plus tard à Dax.

Et M. Cléty termine en demandant au Conseil municipal de Roubaix de faire œuvre de justice.

RÉPONSE DE M. LE MAIRE

M. Eug. Motte. — M. Cléty, vous devancez le progrès des mœurs. Les passions ne sont pas encore assez apaisées. Il y a eu trop de lutte et l'issue de la lutte amène souvent des représailles des vainqueurs. De plus notre vote ne serait pas approuvé. En diverses circonstances, nous prouvons, quand nous sommes libres d'agir, que nous ne voulons pas faire de distinctions. Voyez ce qui se passe pour l'admission des enfants au Sanatorium, leur envoi aux représentations gratuites du Cirque, leur participation aux distributions du 14 juillet.

Là se borne notre rôle municipal. Vous nous demandez de changer la loi; vous nous citez des arrêts, mais je pourrais vous citer des arrêts contraires. Vous devriez vous adresser, pour obtenir gain de cause, à ceux qui ont pouvoir de changer la loi.

M. J. Cléty. — Je ne doute pas que si la loi était changée, l'unanimité se rencontrerait ici pour voter la proposition que nous vous faisons.

Je demande au Conseil d'émettre un vote dans ce sens.

Plusieurs conseillers trouvent qu'il n'y a pas de raison d'émettre ce vote.

M. Achille Rousseau. — Je tiens à déclarer que la loi scolaire étant une loi essentielle de la République, la proposition de notre collègue va à l'encontre de cette loi et que je ne la voterais pas.

LES FÊTES DE QUARTIERS

M. Wattremez demande 18.000 francs pour les fêtes de quartiers.

M. Hocque appuie en principe cette proposition, tout en demandant moins pour cette année. Se basant sur des déclarations anciennes de MM. Cléty et Picard, il déclare parler en leur nom.

M. Cléty lui reproche ce procédé.

M. Motte répond qu'il n'est pas possible de faire de la poussière de fête. On ne peut appeler des quatre coins les Roubaisiens dans les douze quartiers de Roubaix pour leur présenter toujours les mêmes fêtes. Ce serait un chassé-croisé de Roubaisiens. A la fin, à voir toujours la même chose ils diront : « Ils nous rasent ». Il faut faire des fêtes sérieuses et pour cela ne pas les multiplier à foison. Nous offrons 2.000 francs pour deux fêtes chaque année dans les quartiers, cela nous semble sage et suffisant. Que la Fédération des quartiers tire au sort chaque année les deux quartiers qui profiteront de la subvention.

D'ailleurs, fait remarquer M. Motte, personne n'a fait plus que nous pour les fêtes : avant nous il y avait 0 franc pour les fêtes de quartier.

Les propositions de MM. Wattremez et Hocque, mises aux voix, ne sont pas adoptées.

La proposition de l'Administration est adoptée.

Les dépenses extraordinaires ne donnent lieu à aucune observation, et finalement l'ensemble du budget est voté.

Malgré l'heure tardive on aborde la suite des rapports. Heureusement ceux-ci vont pour la plupart être adoptés sans observations.

CRÉATION D'UNE ÉCOLE PRATIQUE ET MÉNAGÈRE DE FILLES

Nous avons publié le rapport de M. Dewitte sur cette intéressante question. Il est adopté.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil admet, à compter de 1912, à la subvention de la Ville, selon le pourcentage adopté par le Conseil municipal, la Société de secours mutuels du personnel attaché à la Société roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité.

HABILLEMENTS DES AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil approuve les marchés passés avec des fabricants roubaisiens pour la fourniture des draps nécessaires au renouvellement des uniformes des divers agents municipaux pendant l'année 1912.

BATIMENTS MUNICIPAUX

Fournitures et réparations

Le Conseil approuve quatre marchés pour l'exécution de travaux spéciaux ou urgents concernant le service des Bâtiments.

Le marché n° 1 se rapporte aux nettoyage, essais et mises en état des calorifères et appareils à vapeur. Il est passé avec M. C. Mariage et l'élève à 855 fr. 70.

Le marché n° 2 a trait aux bascules publiques; (travaux de réparations). Il est passé avec M. C. Thamiry et l'élève à 411 fr.

Le marché n° 3 consiste en fournitures diverses de quincaillerie. Il est passé avec M. Everaere-Beyaert et l'élève à 941 fr. 20.

Enfin, le marché n° 4 consiste en fournitures pour l'éclairage public. Il est passé avec MM. Decoulange et Loizeau, et s'élève à 1.226 fr. 16.

Les réparations d'appareils à vapeur et des bascules publiques (marchés nos 1 et 2), rapporte M. Cousu, ont dû être exécutées d'urgence, afin d'assurer le fonctionnement des services publics.

Le marché n° 3 comporte la fourniture d'objets de quincaillerie de nature très diverse, dont la livraison est amenée par des circonstances imprévues (remplacement d'ustensiles dans les fourneaux économiques, les crèches municipales, etc.).

Les installations électriques faisant l'objet du marché n° 4 ont dû être exécutées partiellement au fur et à mesure du transfert, dans les locaux du nouvel Hôtel de Ville, des Services municipaux qui étaient installés dans l'ancienne Mairie provisoire de la rue Saint-Georges.

Adopté.

COMPTE DE MITOYENNETÉ RELATIF A LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

Les 1re et 3e Commissions ont examiné le compte de mitoyenneté relatif au mur qui sépare la propriété de M. Toulemonde-Destombes de celle de la Ville (caserne des Sapeurs-Pompiers).

Il résulte de ce document, que la Ville doit : 1° A M. Toulemonde-Destombes, 635 fr. 06; 2° A l'Etat pour frais de timbre et d'enregistrement, 47 fr. 20. Ensemble, 682 fr. 26.

M. Barbotin, architecte de la dite caserne, a vérifié et approuvé ce compte qui a été accepté par M. Toulemonde-Destombes.

M. le docteur Lepoutre prie le Conseil de vouloir bien voter l'inscription en dépense de 682 fr. 26 sur l'article 30 budget supplémentaire de 1911 « Emploi des fonds réalisés de l'emprunt de six millions. »

Le Conseil émet un vote en ce sens.

INSTALLATION D'UN LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ A L'ÉCOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

Au nom des 1re, 3e et 6e Commissions, M. A. Picard expose ce qui suit :

« Les cours commerciaux annexés à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie prenant toujours plus d'extension, nous avons songé à compléter l'organisation de l'Ecole par la création de nouveaux cours qui répondent à des besoins urgents. Parmi ceux-ci, un cours d'électricité industrielle s'imposait et l'achat d'un matériel d'une valeur de 9.000 francs environ devenait nécessaire. »

Nous avons déjà exposé de quelle façon cette dépense sera répartie : 2.500 francs à la charge de la Ville; 4.500 francs pour chacun des ministères du Commerce et de l'Industrie. M. Picard détaille cette répartition et propose au Conseil :

1° d'approuver le détail estimatif ci-joint; 2° d'autoriser l'Administration municipale à faire exécuter les travaux de la manière suivante :

Première catégorie. — Les travaux d'aménagement et la fourniture du mobilier, vu leur diversité et leur peu d'importance, par les entrepreneurs adjudicataires de la Ville, conformément aux cahiers des charges et bordereaux de prix qui ont servi de base à la dernière adjudication de l'entretien des propriétés communales, 1.500 fr.

Deuxième catégorie. — La fourniture du matériel, vu sa spécialité, par voie de marché de gré à gré, 5.500 fr. Ensemble, 7.000 francs.

3° De voter en recette et dépense le montant de la subvention de l'Etat s'élevant à 4.500 fr.

La dépense relative à la participation de la Ville, s'élevant à 2.500 francs, serait prélevée de la manière suivante sur les articles des budgets primitifs de 1911 et de 1912, portant la rubrique « Entretien des propriétés immobilières et mobilières communales; acquisition d'objets mobiliers; travaux urgents et impré-